

Le conseil municipal se penche sur le PLU

Lécousse — Le Plan local d'urbanisme (PLU), approuvé en décembre 2018, doit évoluer pour répondre à de nouvelles problématiques. Il est possible de prévoir une révision allégée.

Modification du PLU

Dans le cadre de cette révision allégée, il convient de définir les objectifs de la révision ainsi que les modalités de concertation.

La révision allégée doit permettre d'autoriser en zone à vocation commerciale et tertiaire, les installations classées pour la protection de l'environnement, et d'adapter le règlement écrit de cette zone en conséquence.

Afin de définir les modalités de la concertation, le conseil municipal doit délibérer sur les modalités suivantes, relatives à la phase de concertation préalable : la mise à disposition de la notice de présentation de la révision allégée pendant quinze jours en mairie avec un registre permettant au public de faire part de ses observations et remarques ainsi qu'une mise à disposition sur le site internet de la commune, la possibilité pour le public de faire part de ses observations par courrier adressé au maire ou par mail à mairie@lecousse.fr, une information sur les dates de mise à disposition du public sera publiée par voie d'affichage à la mairie.

Le bilan de la concertation sera tiré lors de la séance du conseil municipal arrêtant le projet de révision allégée du PLU. La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la délibération sera adressée au préfet d'Ille-et-Vilaine.

Désignation du bureau d'études

En parallèle de cette révision allégée n° 1, une procédure de modification du PLU prescrite, par arrêté du maire, va également être menée en vue d'adapter des points du règlement et supprimer des emplacements réservés. Une enquête publique commune aux deux procédures sera ainsi réalisée.

Afin d'assister la commune dans la révision allégée et la modification du PLU, le conseil municipal décide



Anne Perrin, maire, et l'équipe municipale veulent lancer une consultation concernant le Plan local d'urbanisme.

PHOTO : ARCHIVE OUEST-FRANCE

d'accepter la proposition financière du cabinet d'études Urbicube pour un montant d'honoraires de 4 110 €. Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2021.

Demande de subvention au titre du Fonds d'intervention pour l'habitat (FIH)

Deux projets de construction de logements sociaux par Fougères Habitat sont en cours dans la commune : la construction d'un collectif de 22 logements au Clos des Prés ; la construction d'un collectif de 23 logements et quatre pavillons aux Vallons Saint-Martin 2.

Pour chacune de ces opérations, la commune participe à hauteur de 17 000 € par logement.

Dans le cadre du Fonds d'interven-

tion pour l'habitat, Fougères agglomération a décidé d'attribuer une subvention de 45 750 € pour aider la commune à financer la création de ces logements.

À l'unanimité, le conseil municipal a décidé de solliciter Fougères Agglomération pour l'attribution de cette subvention.

Entretien des espaces verts des Jardins de la Mésangère et du secteur de Bliche

Des consultations ont été réalisées auprès de différents prestataires concernant l'entretien des espaces verts suivants : le lotissement des Jardins de la Mésangère, le secteur de Bliche, boulevard de Bliche, rues du Pigeon Blanc, des Rochelettes, la Rousselais, Jacqueline Auriol et Adélaïde Daligaut.

Le prestataire aura en charge les travaux de tonte, d'entretien des arbres et arbustes, des massifs, des allées piétonnes et le cas échéant le fauchage des fossés et l'entretien des bassins d'orage.

Après analyse des offres au regard des critères de sélection mentionnés à la consultation, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir pour le lotissement des Jardins de la Mésangère, l'offre de l'entreprise Lambert Paysages pour un montant annuel de 10 900 € ; pour le secteur de Bliche, l'offre de l'entreprise Lambert Paysages pour un montant annuel de 10 200 €.

Les crédits nécessaires seront prévus chaque année en section de fonctionnement du budget principal.

Lécousse

Atelier d'éveil pour les tout-petits au Pôle enfance

Pour concrétiser la semaine de la petite enfance sur le thème Drôles d'histoires, Séverine Bigot, bibliothécaire, a invité les tout-petits et leurs assistantes maternelles au Pôle enfance pour respecter les consignes sanitaires.

« J'ai choisi l'histoire Roulé le loup qui va nous permettre de chanter et d'utiliser des instruments de musique adaptés aux plus jeunes. »

Neuf enfants accompagnés par quatre assistantes maternelles, en présence d'Agnès Le Mouillour, éducatrice de jeunes enfants pour la commune, et Martine Supiot, conseillère déléguée, ont été très attentifs à l'histoire du loup racontée avec de nombreux accessoires.



Les neuf petits présents à cet atelier d'éveil ont été très attentifs à l'histoire racontée par Séverine Bigot.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Saint-Georges-de-Reintembault

Un agriculteur blessé et éjecté de son tracteur

Faits divers

Un accident de tracteur s'est déroulé mercredi, aux alentours de 17 h 30, dans la commune.

C'est lors d'une sortie de route, que

l'agriculteur a été éjecté de son véhicule. Blessé, il a été transporté à l'hôpital d'Avranches (Manche). « Il a perdu connaissance », indiquent les gendarmes.

Val-Couesnon

Un nouvel agent commercial en immobilier

